

# Pas de grande surface commerciale à côté du Colruyt à Gastuche

**Communiqué de presse du Collège communal de Grez-Doiceau - 3 septembre 2020**

Le Collège communal de Grez-Doiceau a décidé de ne pas autoriser la réalisation du projet d'implantation d'un ensemble commercial composé d'un supermarché « Proxy Delhaize » et d'un magasin « Trafic » sur les terrains voisins à l'enseigne « Colruyt » à Gastuche. La demande de permis intégré pour ce projet a donc été refusée.

Le refus du projet porte notamment sur le fait que le projet n'est pas conforme à la destination de la zone au plan de secteur (principalement une zone d'habitat) et qu'il ne s'intègre pas dans l'environnement local. Pour le Collège communal, le développement de grandes surfaces commerciales n'est pas souhaité et ne correspond pas à la vision d'une défense de la ruralité de nos villages soutenue par la majorité communale.

Certains éléments importants n'ont pas suffisamment été pris en compte, à savoir la gestion des nuisances pour le voisinage, la gestion des eaux et la prévention des inondations, la gestion de la mobilité avec des problèmes d'accessibilité et de sécurité le long de la chaussée de Wavre.

Enfin, l'offre commerciale proposée, déjà bien présente dans les communes proches, risquerait d'avoir un impact négatif sur le commerce local de proximité à Gastuche (fleuriste, boulangerie, boucherie, librairie, ...).